

COMPTE-RENDU CAPD 4 juillet 2018

Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Mr Lions IEN de la Bresse, Mme Vallier-Dubois, IEN ASH, Madame Vellay IEN de la Dombes, Monsieur Blanc, IEN de BourgIII, Monsieur Laugier, IEN d'Ambérieu, Mme Verdenne, IEN d'Oyonnax, Mme Sauget, IEN de Belley, Mr Baud, IEN de la Côtière, Mr Alcaraz, IEN de Jassans, Mme Serre ; IEN de Gex Nord ; Mr de Souza, IEN Gex sud, Mr Sireix IEN de Bellegarde ; le SE-Unsa, le Snuipp, et FO.

Secrétariat de séance : Pascal Baudet, pour le Snuipp

Propos liminaires de la DASEN : Il y a eu un problème informatique et parution incongrue de certains résultats. Refus de reporter la CAPD car modalités particulières. Réponse aux questions diverses difficile lorsque les questions sont envoyées tardivement.

Madame Charkaoui a perdu

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales : Se-Unsa, Snuipp et FO.

Secrétaire de séance :

Réponses de la DASEN : Madame la DASEN est offusquée par les propos tenus par les syndicats qui ne prennent pas en compte le travail des inspecteurs.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès verbaux des CAPD du 15 mai et du 14 juin 2018

Reporté à la prochaine CAPD

2. Tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles année 2018

Nous avons 930 promouvables dont 86 % de femmes (799) et 14% d'hommes (131).

122 promus.

Evolution du premier projet, grâce au travail conjoint de l'administration et des syndicats, sur la liste complémentaire 3 personnes.

94 promus pour les femmes et 31 promus pour les hommes avec la liste complémentaire.

L'administration attend la publication du taux précis par le ministère pour faire les arrêtés de nomination et voire si la liste complémentaire est validée ou pas.

Madame la Dasein s'estime dans un cadre inconfortable. Si l'administration reçoit l'arrêté avant le 15 juillet le paiement sur la paie de septembre serait possible. Au-delà de cette date cela ne le sera pas. Il y aura cependant, un effet rétroactif.

Il a 17 appréciations « à consolider », 115 « excellent », 355 « très satisfaisant », 442 « satisfaisant ».

Auparavant la note était prépondérante, maintenant ce n'est qu'un des éléments pris en compte elle ne se traduit pas par un avis de la DASEN qui est traduit par un ensemble de critères. Cela permet d'avoir un regard plus large sur l'ensemble de la professionnalité. C'est un référentiel des 11 compétences.

Pas possibilité d'évolution de l'avis pour l'instant, Madame la Dasein attend de voir une évolution il doit y avoir une régulation qui pourrait nous permettre d'avoir un regard différent. Nous pourrions alors être dans une approche plus précise.

Aspect dégradant pour les personnels d'après FO.

Il y a eu 2 modifications entre les deux projets au niveau des avis.

VOTE ; 2 abstentions ; 10 pour 7 refus de vote.

3. Résultats appel à candidature

1. Chargée de mission des enseignements adaptés

Madame Espirat Laure est nommée, elle libère un poste d'adjoint de coordinateur des AVS. Madame Palazollo Nathalie est nommée sur le poste de coordinateur des AVS. Elle libère le poste de référent d'Ambérieu qui reste vacant pour l'instant.

2. Coordinateur des réseaux prioritaire

Bauget Caroline a été retenue, elle libère un poste à Jean Moulin la Victoire Directeur Charles Peguy Madame Ibanes enseignante de Charles peguy)à titre pro car pas sur liste d'aptitude.

3 directeurs de segpa partent à la retraite et 1 directeur muté, toujours aucun candidat pour les remplacer

Au niveau du poste E Collonges Mme Bastien Emilie est nommée Madame Garrin est nommée à Bourg 2.

Madame Verdenne part pour l'Académie de Reims. Elle sera remplacée par Monsieur Massart ancien directeur de l'école de l'Eglisette en faisant fonction ;

Madame Vallier Dubois change de circonscription remplacera Madame Broise qui fait valloir ses droits à la retraite en cours d'année.

Madame Saget reste à Belley à titre provisoire.

Monsieur ALcaraz prend un poste d' Ien Ash dans le Rhône et pour le moment un autre IEN est en cours de recrutement .

Questions diverses

5 ineat effectifs et seront affectés dans les jours prochains.

Exeat : Madame Léger pour la Haute-Marne, Madame Niogret pour la Haute Savoie. Madame Bret pour la Réunion, Madame Falcoz en Isère, Madame Caruso pour le Rhône en vœu 2, Madame Gathier pour le Rhône vœu 2, Madame Le bihan pour le Rhône vœu 2.

Il n'y a pas d'animation pédagogique au choix des enseignants, 9h de français et 9h de math.

6 h défalquées pour les réunions ien diecteurs ne seront pas maintenues en revanche il y aura des ordres des missions pour assurer les déplacements et les frais inhérents. Il n'y aura pas de conseil de formation départemental car il y en a un académique.

Décision académique d'avoir une seule journée de pré-rentree.

Personne n'est dispensé des 18h, les PES seront dispensés d'APC pour pouvoir faire ses heures de formation.